CONSEIL MUNICIPAL: SEANCE DU 31 MARS 2010

Présents: MM. CHABERT, CHAZELLE, DUREL, GUILLOT, LABE, MAGNIN, DARMET, FESSY, NICOLET,

Mmes VIAL, PION, QUATREPOINT, PAILLEUX, BENENCHIA, LATOUR.

Excusées: Mmes BENENCHIA, LATOUR.

Secrétaire de séance : Mme VIAL

Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février2010, à l'unanimité des présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009:

Les résultats suivants sont constatés au compte administratif :

EAU et ASSAINISSEMENT	section d'exploitation section d'investissement		total des sections
Recettes	106 322,79	35 665,99	141 988,78
Dépenses	98 976,61	51 491,51	150 468,12
Résultat de l'année	7 346,18	-15 825,52	-8 479,34
solde reporté 2008	19 392,48	21 649,16	41 041,64
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	26 738,66	5 823,64	32 562,30
BUDGET COMMUNAL	section de fonctionnement	section d'investissement	total des sections
BUDGET COMMUNAL Recettes			total des sections 333 253,55
	fonctionnement	d'investissement	
Recettes	fonctionnement 292 641,01	d'investissement 40 612,54	333 253,55
Recettes Dépenses	fonctionnement 292 641,01 261 237,74	d'investissement 40 612,54 39 672,72	333 253,55 300 910,46

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents, moins une abstention.

COMPTE DE GESTION 2009:

La situation au 31 décembre 2009, établie par le percepteur, est conforme au compte administratif, tant au niveau des mouvements budgétaires qu'au niveau des résultats.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des présents.

AFFECTATION DES RESULTATS:

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de $5\,823.64\,\in$ à la section d'investissement. Restes à réaliser $910.00\,\in$ en recettes, pas de restes à réaliser en dépenses. Il n'y a donc pas lieu de délibérer sur le montant d'un virement de la section d'exploitation pour équilibrer la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose de reporter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009, d'un montant de 26 738.66 €, sur la ligne de recettes 002 du budget primitif 2010.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif 2009 fait apparaître un déficit de 17 837.23 € à la section d'investissement. Pas de restes à réaliser. Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 44 395.29 € comme suit :

- 17 837.23 € au compte de recettes d'investissement (1068) pour équilibrer la section d'investissement;
- les 26 558.05 € restants sur la ligne de recettes 002 du budget primitif 2010 de la section de fonctionnement. Décision adoptée à l'unanimité des présents.

BUDGET PRIMITIF EAU et ASSAINISSEMENT 2010 :

Section d'exploitation :

Le budget primitif s'équilibre en exploitation à hauteur de 126 714.66 €, en dégageant un virement à la section d'investissement de 8 054.00 €.

Section d'investissement :	BP hors station	BP station	total Budget Primitif
Dépenses	33 418,10	491 800,00	525 218,10
Recettes:			
subvention Agence de l'Eau		147 540,00	
subventions Département 2010 (complétées en		126 985,00	
<i>2011 par une subvention de 98 705,00 €)</i>			
participation commune de Pinay		36 475,00	
emprunts		180 800,00	
total recettes	33 418,10	491 800,00	525 218,10

Le Budget primitif « Eau et Assainissement » est adopté à l'unanimité des présents.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010

Taux d'imposition des contributions directes :

Maintien des taux établis en 2009 : la taxe d'habitation passe à 4,56%, la taxe sur le foncier bâti à 12,30%, la taxe sur le foncier non bâti à 29,65% (Il n'y a plus lieu, désormais, de voter la taxe professionnelle). Décision adoptée à l'unanimité des présents.

Section d'exploitation :

DEPENSES		RECETTES	
charges à caractère général	99 155,00	excédent antérieur reporté	26 558,06
charges de personnel	127 400,00	atténuation des charges *	12 760,00
virement section investissement	33 380,41	produits des services	9 400,00
opérations d'ordre entre sections	983,40	impôts et taxes	92 450,00
autres charges gestion courante	40 903,00	dotations et participations	128 922,00
charges financières	5 569,00	autres produits gestion courante	40 700,00
charges exceptionnelles	400,00	produits financiers	0,75
dotations aux provisions (pour	3 000,00		
risques)	3 000,00		
total dépenses	310 790,81	total recettes	310 790,81

La section de fonctionnement s'équilibre à 310 790.81 € en permettant de dégager 33 380.41 € (compte 023) pour virement à la section d'investissement au compte de recettes 021.

Section d'investissement:

La section d'investissement s'équilibre à 78 546.20 €, avec une enveloppe de propositions nouvelles pour 2010 d'un montant de 15 880.97 €.

Le Budget Primitif « Communal » est adopté à l'unanimité des présents.

CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE GESTION DU PERSONNEL:

Monsieur le Maire a demandé au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec le Centre départemental de gestion de la Loire, pour le remplacement de la secrétaire de mairie, en congé, Cette convention permet de parer à un éventuel remplacement jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Décision adoptée à l'unanimité des présents.

ADHESION AU SAGE (SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE DU SIEL):

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine.

A cet effet, il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL qui se composent de deux parties :

- une aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergie
- et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans, renouvelable par décision expresse de la commune. Le montant de la cotisation que la commune s'engage à verser annuellement au SIEL est fonction du nombre d'habitants ; il s'élève à 180 €.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.